

Communiqué

11/01/2022

Les coûts de production restent élevés, la loi Egalim 2 doit s'appliquer

La FNEC continue d'alerter sur la nécessité de revaloriser le prix du lait. Les coûts de production restent à niveaux record et la tendance n'est pas à la baisse : comme nous l'avons déjà exprimé, les indicateurs sont au rouge pour les producteurs de lait de chèvre. Avec les 762 € / 1000 L payés en moyenne ces 12 derniers mois (novembre 2020 à octobre 2021), les éleveurs ne pourront pas tenir en 2022.

Pour faire face à cette inflation record, le prix du lait devrait être revalorisé d'au moins 60 € / 1000 L pour couvrir l'intégralité de la hausse des coûts. Seul un prix du lait de 840 € / 1000 L permettrait d'assurer une rémunération à l'éleveur de 2 SMIC / UMO.

C'est cette hausse de 60 € / 1000 L qui doit figurer dans les CGV que les laiteries ont envoyé aux distributeurs dans le cadre de l'application de la loi Egalim2. Si la revalorisation prévue par les laiteries est inférieure, cela entraînera mathématiquement une baisse de revenu pour les éleveurs !

Si c'est le cas, cela peut compromettre la collecte à moyen et long terme, ainsi que le renouvellement de la production.

La FNEC appelle les éleveurs membres des coopératives et représentants d'OP à se rapprocher des laiteries afin de demander de la transparence sur la revalorisation du prix du lait inscrite dans les CGV 2022. La hausse du prix du lait doit être à la hauteur des besoins et des enjeux de la filière.

Contact : Jacky Salingardes, président - 06 76 76 67 62

Franck Moreau, secrétaire général - 06 37 30 95 22

Samuel Hérault, vice-président – 06 70 60 19 72

Sophie Espinosa, directrice – 06 37 47 11 68